

Lettre aux demandeurs de logements

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier de demande de logement et je vous en remercie.

Lorsque votre dossier sera saisi sur informatique, vous recevrez un **numéro unique d'enregistrement**. Conservez-le, ainsi que celui de l'Office. Il permettra aux services de traiter plus rapidement toutes les informations que vous nous transmettez ultérieurement.

Ce dossier est valable un an. Vous pouvez le renouveler chaque année, à réception de la lettre de renouvellement, en nous faisant parvenir votre dernier avis d'imposition ou de non imposition, ainsi que toutes informations nouvelles sur votre situation familiale (mariage, divorce, naissance, etc.) ou économique (changement d'employeur, chômage, etc.).

Les organismes réservataires proposent près de la moitié des logements qui sont chaque année remis en location dans le patrimoine de l'Office de St-Priest.

Si vous relevez d'un ou de plusieurs critères retenus par ces organismes, déposez une demande de logement auprès d'eux (voir document ci-joint).

Les logements non réservés sont réattribués en fonction de l'ancienneté des dossiers.

Vous ne pouvez pas déposer un dossier de demande de mutation dans l'année qui suit votre entrée dans un logement de l'Office.

N'oubliez pas de déposer également un dossier en mairie (la ville siège à la Commission d'Attribution).

N'hésitez pas à élargir votre choix à l'ensemble du parc. Ce dernier est largement réhabilité. En outre, plus votre choix sera large, plus il sera facile de vous adresser une proposition de logement.

Contactez nos chargées de clientèle ! Elles tiennent une permanence¹ tous les matins (sauf mardi & mercredi) de 9h à 12h. Elles vous recevront sans rendez-vous. Elles examineront avec vous votre situation. Elles vous expliqueront les critères arrêtés par la Commission d'Attribution pour l'attribution des logements.

Bien entendu, vous serez automatiquement avisé de toute proposition de logement
Souhaitant pouvoir vous satisfaire dans les meilleurs délais,

La Présidente de la Commission
D'Attribution des logements,
M.DAVID

¹ Les Lundis et Jeudis matins pendant les vacances scolaires